Cabinet de Conseils Associés
MIDI CENTRE
S.A. au capital de 1 200 000 F
La Tour Raynalde
4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ

B 427 280 441 (42 B 44)

08

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2000 à 10 heures

Les actionnaires de la SA MIDI-CENTRE, au capital de 1.200.000 Francs, se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration, recommandée avec avis de réception.

Les actionnaires ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Le Président ouvre la séance et demande que le bureau soit constitué :

- Gérard VIRENQUE est désigné comme Président.
- Anne-Marie GALY est désignée comme Secrétaire.
- Bernard GALY est désigné comme Scrutateur.
- Martine VIRENQUE est désignée comme Scrutateur.

Le bureau constate à l'unanimité :

- Que la feuille de présence a été signée par les actionnaires présents ou représentés.

- Que les convocations sont régulières.

- Que le Président a devant lui l'ensemble des pièces nécessaires à l'information des associés. pièces mises à leur disposition dans les délais légaux.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président prend ensuite la parole et présente successivement le rapport de gestion, le bilan et le compte de résultat, l'annexe, le tableau des données financières des cinq derniers exercices.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Après échange de vues et plus personne ne demandant la parole, le président donne lecture du projet de résolutions. Ces dernières sont successivement mises aux voix.

Cabinet de Conseils Associés
MIDI CENTRE
S.A. au capital de 1 200 000 F
La Tour Raynalde
4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les états financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le rapport général du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes et les conventions spéciales qui y sont référencées.

Cette résolution est adoptée, convention par convention, à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter la totalité du résultat à la réserve facultative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide la distribution aux actionnaires de la somme de 816.000 Francs à prélever sur la réserve facultative, ce qui, pour une action, représente un dividende net de 68 Francs assorti d'un avoir fiscal de 34 Francs.

Au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

Cabinet de Conseils Associés
MIDI CENTRE
S.A. au capital de 1 200 000 F
La Tour Raynalde
4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ

Exercice clos le	Dividende net	Avoir fiscal	Par action	
			Dividende net	Avoir fiscal
31/3/98	3.408.000	1.704.000	284,00	142,00
31/3/99	0	0	0	0
31/3/00	996.000	498.000	83,00	41,50

Cette distribution sera effectuée ce jour même.

La Secrétaire de séance est chargée d'accomplir les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Gérard VIRENQUE à compter de ce jour (lettre recommandée avec A.R. du 6 juin 2000).

Sur proposition du conseil, elle décide de nommer pour 6 années à compter de ce jour :

Monsieur Patrick FEHR demeurant 2, rue Delrieu 12000 RODEZ
Madame Sylvie FEHR demeurant 2, rue Delrieu 12000 RODEZ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, les Scrutateurs, et le Secrétaire.

Copie certifiée conforme

CABINET DE CONSEILS ASSOCIES
MIDI-CENTRE
S.A. au capital de 1.200.000 Frs
La Tour Raynalde
4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 JUIN 2000

Au siège social,

Le 28 juin à 10 heures 45,

Assistaient à la réunion :

- Madame Anne-Marie GALY
- Monsieur Bernard GALY
- Monsieur Patrick FEHR
- Madame Sylvie FEHR.

Après délibération, le conseil d'administration a à l'unanimité :

❶ - Désigné Monsieur Bernard GALY, PDG, à compter de ce jour.

❷ - Sur sa proposition, désigné comme directeurs généraux :

- Monsieur Patrick FEHR
- Madame Anne-Marie GALY.

❸ - Fixé la rémunération de Monsieur Bernard GALY, PDG, et Monsieur Patrick FEHR, DG, à 50.000 Francs bruts par mois sur 13 mois.

La rémunération de Madame Anne-Marie GALY, fixée lors de la séance du 7 février 2000, reste inchangée.

Madame Anne-Marie GALY est mandatée pour effectuer toutes mesures de publicité et mettre à jour les autorisations de signature de la société auprès des banques.

La séance est levée à 11 heures.

Copie certifiée conforme